235968

canton de vaud

Commune de Le Lieu

ZONE RÉSERVÉE CANTONALE SELON ART. 46 LATC - Parcelle n°629

DIRECTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE ET DU LOGEMENT (DGTL)

Lausanne, le 26 août 2024

Le Directeur général :

SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
du 4 septembre 2024 au 3 octobre 2024
à Le Lieu

L'attestent

La Syndique :

La Secrétaire :

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT

Lausanne, le 22 MAI 2025

La Cheffe du Département :

LA CHEFFE DU DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS DU TERRITOIRE ET DU SPORT

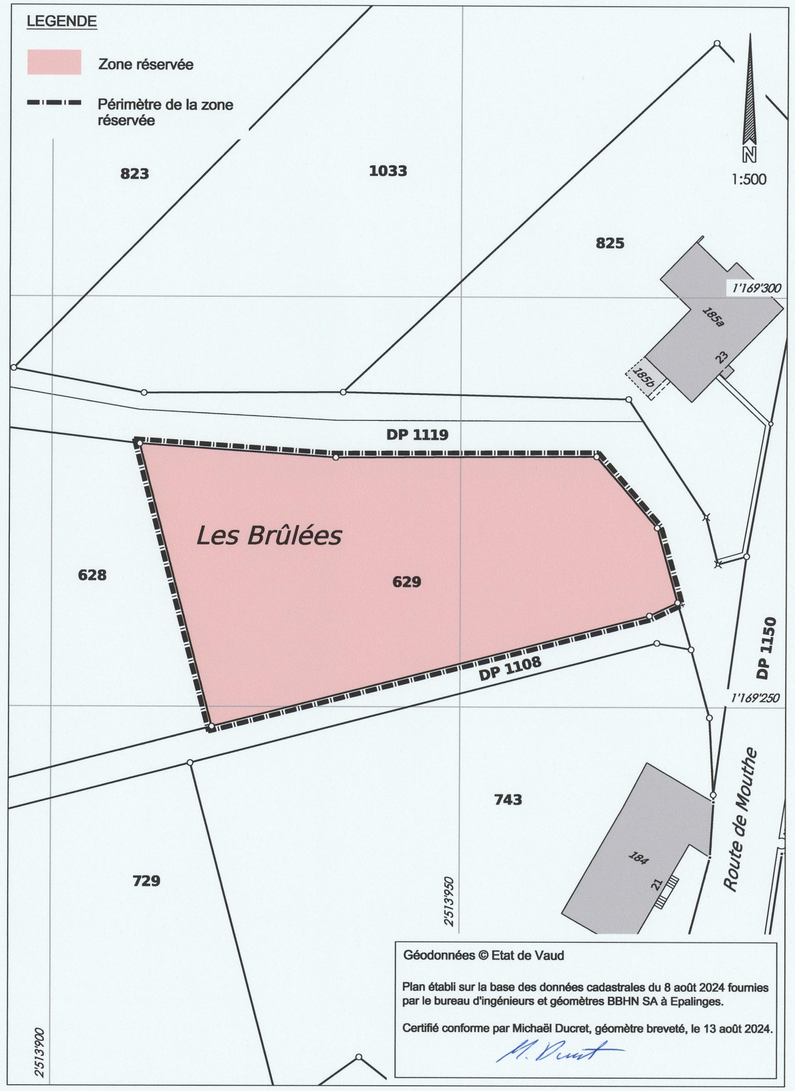
N° de parcelle	Propriétaires	Surface RF de la parcelle	Surface en zone réservée
629	Cotting Patrick Robert, Tania et Thoma	1'553 m²	1'553 m²

BBHN SA
Ingénieurs EPF-HES
Géomètres brevetés

ISO 9001-14001 : 2015

Commune de Le Lieu
Zone réservée cantonale

25 m



Géodonnées © Etat de Vaud

Plan établi sur la base des données cadastrales du 8 août 2024 fournies par le bureau d'ingénieurs et géomètres BBHN SA à Epalinges.

Certifié conforme par Michaël Ducret, géomètre breveté, le 13 août 2024.

Commune de Le Lieu
Règlement de la zone réservée cantonale

1. But

La zone réservée est destinée à rendre, provisoirement, inconstructible la surface de la parcelle n°629 comprise dans le périmètre défini sur le plan.

2. Périmètre

La zone est délimitée par le périmètre figurant sur le plan.

3. Inconstructibilité

Toute nouvelle construction, installation ou tout nouvel équipement, sont interdits.

4. Validité

[1] La présente zone réservée a une durée de cinq ans à compter de son approbation.

[2] Elle peut être prolongée de trois ans aux conditions de l'article 46, alinéa 1, LATC.